



REFERENTIEL INSTITUTIONNEL
POUR LES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES
DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE NIMES-METROPOLE

Octobre 2012



PREAMBULE

Les partenaires institutionnels du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Nîmes-Métropole se sont engagés dans une démarche de qualité pour harmoniser les prestations des Ateliers Sociolinguistiques (ASL) sur les quartiers prioritaires de Nîmes-Métropole. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec les orientations du Plan Départemental d'Intégration des Populations Immigrées.

Depuis 2010 le Centre de Ressources Gardois pour la maîtrise des savoirs de base (CEREGARD) mène auprès des porteurs de projet un accompagnement collectif et individuel en vue d'optimiser les démarches d'apprentissage du français auprès d'un public adulte migrant. Ce travail a donné lieu fin 2010 à la rédaction d'une charte qualité.

Le présent référentiel a pour objectif de présenter aux porteurs de projet ASL les attentes des partenaires institutionnels par rapport aux objectifs, à l'organisation et à la pédagogie à développer dans un ASL. En tant que référentiel il se pose comme une ligne de conduite que devront respecter progressivement tout porteur de projet ASL.

Le respect de ce référentiel doit permettre de mobiliser les financements de la politique de la ville de l'Etat, du Conseil Général 30, de Nîmes-Métropole et des communes ainsi que les éventuels financements de droit commun.

Depuis octobre 2011 la démarche ASL est officiellement légitimée au niveau national par le référentiel Français Langue d'Intégration (FLI) établi par le Ministère de l'Immigration. Le présent référentiel local s'inscrit dans les orientations nationales et encourage chaque porteur du territoire à effectuer une démarche d'agrément FLI.

CHAMPS D'APPLICATION

Sont concernées par ce référentiel : les associations menant ou souhaitant mener des actions à visée sociolinguistique c'est-à-dire des **actions centrées sur un apprentissage du français favorisant l'autonomie quotidienne du public migrant adulte** selon la méthodologie et la pédagogie préconisées par CEREGARD (voir la charte de qualité située en annexe)

Ne sont pas concernées : les actions de socialisation et les actions de formation en français (exemples : Français Langue Etrangère et autres cours dispensées par des organismes de formation régis par d'autres cahiers des charges).

OBJECTIFS GENERAUX DU REFERENTIEL

Par ce référentiel les partenaires institutionnels souhaitent :

- promouvoir sur les quartiers prioritaires de Nîmes-Métropole une qualité et une homogénéité de formation dans le cadre des ASL.
- partager un langage commun avec les porteurs de projet sur la question de l'apprentissage de la langue française
- rendre lisible auprès des porteurs de projets les critères d'évaluation des ASL pour l'instruction des demandes de subvention
- soutenir les porteurs de projet dans leur travail autour de l'autonomie sociale du public

LA DEMARCHE D'ATELIER SOCIOLINGUISTIQUE

L'ASL est une démarche pédagogique dont la finalité est **l'autonomie sociale d'adultes issus de l'immigration** vivant en France et/ou souhaitant s'y installer durablement. Il s'agit de personnes autonomes dans leurs pays d'origine et ayant perdu certaines compétences sociales dans le contexte migratoire. En général elles ont été peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine et ont un rapport à l'écrit peu construit dans leur langue maternelle.

La démarche ASL place la personne au centre de son action. C'est pourquoi devant l'hétérogénéité des publics, toute démarche ASL doit tenir compte du parcours antérieur des personnes (conditions de vie, de travail, de scolarisation et de maîtrise langagière), de leur projet d'intégration/d'insertion et de leurs volontés de progression afin de concevoir un programme d'action adapté à chacun.

Chaque programme d'action ASL doit aboutir à une meilleure appropriation de l'environnement social, une meilleure acquisition des codes sociaux et culturels et donc une meilleure autonomie sociale par l'apprentissage du français.

LES CRITERES RETENUS POUR L'EXAMEN DES ACTIONS SOCIOLINGUISTIQUES

Les critères présentés ci-dessous ont été établis avec l'ensemble des partenaires financeurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et avec l'appui du CEREGARD.

1 – Le public visé

- Les adultes issus de l'immigration, peu ou pas francophones, pour qui l'apprentissage du français s'avère nécessaire pour disposer d'une autonomie sociale et/ou professionnelle dans la vie quotidienne.
- Sont concernés en priorité les adultes migrants habitant les quartiers prioritaires et ne pouvant pas ou ne pouvant plus bénéficier d'une formation linguistique dans le cadre d'un Contrat d'Accueil d'Intégration.
- Sont plus spécifiquement visées les personnes dont le niveau de français oral est inférieur au niveau B2 (niveau dit « indépendant » et défini par le cadre européen commun de référence pour les langues), ou dont le degré de compréhension des écrits quotidiens et la maîtrise des codes sociaux constitue un obstacle à l'autonomie sociale.

N.B : ne sont pas concernés

Les publics dont les acquis à l'oral et à l'écrit leur permettent d'être autonomes dans la vie courante,

Les publics dont les acquis à l'oral et à l'écrit sont supérieurs au niveau B2 et pouvant bénéficier des dispositifs de droit commun (exemple : Compétences Clés)

Les publics pouvant bénéficier des formations mises en place par l'OFII.

2 – Les objectifs Généraux à respecter dans un ASL

La finalité première d'un ASL doit être : **l'autonomie sociale du public accueilli** c'est-à-dire être capable de répondre seul aux démarches et aux sollicitations de la vie courante.

Pour ce faire les espaces ASL doivent avoir comme objectifs généraux :

- Développer l'autonomie du public en communication orale et écrite du français
- Faciliter l'appropriation des usages, des règles de vie et des codes sociaux du pays d'accueil.
- Respecter, encourager et développer des parcours d'intégration différenciés et adaptés à chacun des participants
- Favoriser la construction de partenariats locaux sur le plan pédagogique, technique et institutionnels

- Contribuer à développer sur le territoire une offre d'apprentissage du français adapté aux publics et complémentaire aux dispositifs existants.

3 – La composition des groupes d'apprenants

- Préconisation de 12 personnes maximum par groupe
Constituer des groupes privilégiant l'homogénéité des acquis oraux des individus et des besoins repérés.

4 – Le rythme des séances

- Assurer un minimum de 6 heures d'atelier par semaine par apprenant
Assurer un turn over des apprenants au sein d'un même ASL et sur plusieurs années

5 – La méthodologie et les outils à utiliser

La méthodologie à mettre en œuvre dans un ASL doit respecter les principes de travail suivants :

- Organiser un temps de positionnement individualisé en début et fin de cycle avec la formalisation d'outils.
 - ⇒ en début de cycle de faire un état des lieux, pour chaque apprenant, de la capacité d'usage du français (oral et écrit), des situations d'écoute, d'expression, de lecture et d'écriture du français dans la vie quotidienne ainsi que des connaissances sociales et professionnelles à acquérir ou à développer.
 - ⇒ en fin de cycle d'évaluer les progressions de l'apprenant sur chacun des domaines précités.
- Proposer des contenus d'apprentissage prenant en compte les résultats des grilles de positionnement et mettant l'accent sur la maîtrise de la langue orale et l'autonomie dans la vie quotidienne.
- Travailler sur des supports pédagogiques variés, authentiques et adaptés à un public adulte (supports papier réels, audio, photo et vidéo). Privilégier l'animation des séances à l'aide de supports multimédias et les mises en situation réelle aux reconstitutions de scènes. Organiser des interventions thématiques sur la santé, l'emploi... avec les partenaires concernés et en étant vigilant au niveau de langue utilisée et aux techniques d'animation utilisées par les intervenants extérieurs.
- Informer les apprenants sur les certifications et les diplômes linguistiques (TCF, DILF, DELF) et encourager leur passation et réussite.

Il s'agit :

6 – Les formateurs/animateurs ASL

- Les intervenants ASL devront être francophones et connaître parfaitement les règles et les usages régissant les différentes démarches de la vie quotidienne.
- Ils devront participer au parcours de formation proposé par CEREGARD et se référer aux préconisations de la Charte Qualité (voir en annexe)
- Ils devront pouvoir assurer un temps de préparation des séances et de coordination avec les intervenants extérieurs. Le temps de préparation doit être équivalent à un tiers du temps du poste de travail dédié à l'ASL.

LES PERSONNES A CONTACTER

Différentes personnes peuvent vous accompagner dans votre activité d'Atelier SocioLinguistique qu'il s'agisse d'un projet de création, d'amélioration de service ou toute autre demande de renseignements, n'hésitez pas à les contacter.

Pour votre information chaque année le CEREWARD met à votre disposition des temps de formation gratuit dédiés aux animateurs et responsables d'ASL ciblés sur l'apprentissage du français pour les adultes

	NOM PRENOM	INSTITUTION	FONCTION	TELEPHONE	MAIL
Coordination de la démarche ASL sur Nîmes-Métropole (informations générales)	Marie-Laure Béis	Agglomération Nîmes-Métropole	Chargé du C.U.C.S.	04 66 02 55 69	marie-laure.beis@nimes-metropole.fr
Accompagnement méthodologique et pédagogique	Sandra Solinski	CEREWARD	Directrice	04 66 21 24 68	ceregard@orange.fr
Aide au montage de projet (administratif, financier, partenariat)	Jean-Marc Drioux	Mairie de Nîmes	Coordinateur cohésion sociale	04 66 76 71 80	jean-marc.drioux@ville-nimes.fr
Aide au montage de projet (administratif, financier, partenariat)	Gérard Maneschi	Mairie de Saint-Gilles	Chargé de mission politique de la ville	04 66 87 78 29	gerard.maneschi@ville-saint-gilles.fr
Aide au montage de projet (administratif, financier, partenariat)	Arnaud Renac	Mairie de Marguerittes	Chargé de mission politique de la ville	04 66 75 23 25	arnaud.renac@mairie-marguerittes.org

ANNEXES
DU REFERENTIEL INSTITUTIONNEL
DES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES

Charte Qualité

des actions à visée sociolinguistique du territoire de Nîmes Métropole

rédigée par les acteurs dans le cadre de la démarche qualité
menée de février à novembre 2010 &
remise aux partenaires de Nîmes Métropole le 8 décembre 2010

1.1. Cadrage historique

Il convient de préciser les différentes références institutionnelles ayant été prononcées depuis

2004 favorisant le développement des ateliers socio - linguistiques (ASL) :

- Avril 2006 : Fiche 7 Comité Interministériel à l'Intégration (CII) proposant le développement des ASL en particulier en direction des femmes
 - Avril 2006 : Rapport d'audit stratégique commandé par le FASILD National : des scénarios pour une clarification
- Février 2007 : Note d'orientation de la Direction ACSE Ile-de-France
- Janvier 2009 : Circulaire du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire
- Mars 2009 : Programme 147 Politique de la Ville, lien social et ASL

L'analyse de ces cadrages permet d'observer la pertinence de ces actions et le sens qu'elles ont pu apporter dans les processus de socialisation des femmes migrantes, à la fois dans leur parcours d'intégration et dans les liens quotidiens tissés pour la cohésion sociale.

1.2. Le travail avec les acteurs de Nîmes Métropole :

Cette charte constitue un dénominateur commun destiné à servir de canevas pour le fonctionnement des organisations associatives du territoire de Nîmes Métropole dans le cadre des actions à visée sociolinguistique. Elle répond à la volonté de structurer, co-construire et rendre visible une offre territoriale de qualité adaptée aux besoins des habitants. Elle obéit à des principes forts et fédérateurs pour l'évolution de l'offre de proximité dans les années à venir.

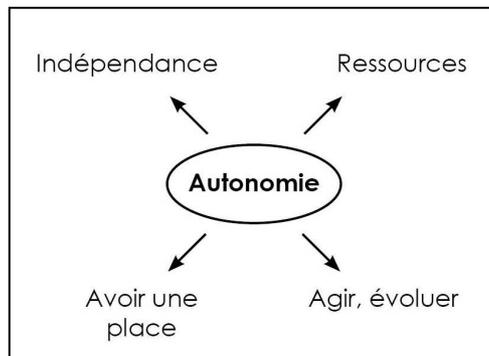
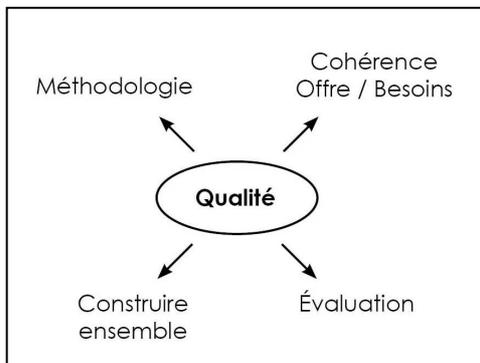
Il s'agit d'une réflexion collective d'une partie des acteurs de Nîmes Métropole qui a abouti à la construction d'une vision partagée, à partir des expériences des différentes structures réunies : les centres sociaux de Redessan, Manduel et Saint Gilles et les associations AMAOS, CSF, Epice-Riz Jardin Solidarité (Marguerittes), Feu Vert, Le Journal de Valdegour, Mille Couleurs, le Secours Catholique, Quartier Libre et UCDR.

2.1. Les principes structurants :

- **Principe d'égalité de traitement à l'égard des professionnels, des bénévoles et des participants** : refus de la catégorisation des intervenants et des participants et refus de la stigmatisation des publics. Le regard devra être porté sur les compétences des publics et aucune catégorisation ne sera pratiquée à partir de critères scolaires ou d'origine ethnique.
- **Principe d'engagement réciproque entre les associations, les institutions qui les soutiennent et le Ceregard** : le respect des engagements de chacun est nécessaire à la construction d'un projet territorial partagé et permettra d'interroger dans la durée l'offre territoriale et la notion de parcours pour les individus.

2.2. Les principes généraux pour la mise en place des actions :

- **La finalité** : L'autonomie sociale en communication traverse l'ensemble des objectifs et des contenus de ces actions. L'autonomisation progressive doit permettre de construire des parcours de formation, de participation à la vie sociale et citoyenne, à la vie professionnelle.
- **Les sources de financement** : Programme 104 DAIC, programme 147 Politique de la Ville, Collectivités Territoriales, Fonds Social Européen, Fonds Européen d'Intégration...
- **Les porteurs de projets** : Des associations loi 1901 et des centres sociaux pour la plupart d'entre eux. Ils sont caractérisés par trois aspects : l'ancrage territorial, le tissu partenarial de proximité et la réactivité par rapport aux besoins des habitants de leur territoire. Ces aspects permettent de répondre aux besoins des personnes de manière globale (grâce aux partenariats avec des psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et spécifique (les actions de proximité).
- **Les bénéficiaires** : Des populations migrantes, habitant le territoire concerné, présentant des besoins en autonomie sociale et éloignées des dispositifs de formation linguistique ou professionnelle, majoritairement des femmes.
- **Les spécificités des actions** : Pour développer l'autonomie des participants, ces actions sont ouvertes sur l'extérieur et la vie quotidienne locale. La présence des représentants des espaces sociaux et professionnels est un invariant. Les partenaires y sont associés de façon variée, en fonction de chaque projet. La démarche pédagogique s'avère participative et interactive, aussi bien pour l'apprentissage de l'oral que pour celui de la lecture et de l'écriture, évaluée par des outils cohérents avec la finalité.



2. 3. Les principes généraux pour la mise en œuvre :

- **Cohérence** : Une prise en compte des dispositifs pouvant accueillir les mêmes populations (par exemple : dispositifs « Ouvrir l'école aux parents », compétences clés, dispositifs OFII, appels d'offres linguistiques du Conseil Général, etc.) pour éviter la double participation d'une même personne à des ateliers similaires d'une part, ou la participation successive à des contenus similaires et les effets de « parcours en boucle ».

- **Organisation** : Des outils d'accueil et d'évaluations (initiale – intermédiaire – finale) permettant de cibler les besoins (sociaux, éducatifs, professionnels, citoyens) cadrent chaque projet. Ces outils permettent de nommer et lister les compétences acquises.

- **Personnel** : Des salariés et/ou bénévoles attestant de compétences pour intervenir auprès d'adultes et souhaitant s'inscrire dans des logiques de professionnalisation ainsi que dans des dynamiques de coordination territoriale.

- **Fonctionnement** : Un rythme et des horaires adaptés à des personnes en recherche d'autonomie, pouvant participer de 4 à 8 heures par semaine, voire 10 si possible, en journée. Des partenariats et des possibilités de garde de bébés sont à prévoir et à organiser, si nécessaire. Des locaux permettant d'animer des groupes et des sous-groupes sont également à prévoir.

- **Partenariats** : Les partenaires sont à nommer et caractériser dans chaque projet au regard du mode d'intervention/ participation dans les ateliers (ex. : médiathèque, pôle de promotion santé, poste, mairie, collèges, rénovation urbaine, centres sociaux, espaces culturels, maison de quartier, etc.).

- **Objectifs, contenus, démarche pédagogique** : Chaque action précisera les référentiels utilisés et les modalités pédagogiques choisies.

- **Durée** : La présence d'un(e) même participant(e) au sein d'un projet ASL peut aller de 6 mois à 2-3 ans, selon les cas. Cette durée est souvent tributaire de la diversité (et la quantité) de l'offre et de la qualité de la coordination territoriale.

2. 4. Méthodologie de projet

Fonctions à organiser	Conditions de réalisation
ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none">▪ Moments spécifiques d'accueil individualisé Dissocier les problématiques personnelles des questions pédagogiques, mais en lien avec l'évaluation initiale
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none">▪ Utilisation d'outils validés et partagés dans le cadre du projet territorial qui permettent de trier les besoins, réorienter si nécessaire ou inscrire en liste d'attente.▪ Prévoir des moments d'évaluation initiale, intermédiaire et finale tout au long de la présence des participants.▪ Principes et résultats d'évaluation communiqués aux participants pour visualiser les objectifs des ateliers.
COMMUNICATION INTERNE et EXTERNE	<ul style="list-style-type: none">▪ Créer une fiche descriptive pour chacun des ateliers menés pour rendre lisible ce qui se fait auprès des participants et auprès des partenaires externes.▪ Se tenir au courant de l'actualisation de l'offre territoriale en vue d'articuler son offre avec celles des partenaires.

<p>COORDINATION PEDAGOGIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonction garante de la cohérence et de l'éthique des pratiques pédagogiques permettant d'atteindre les objectifs définis au moment de l'évaluation des participants. ▪ Assurer la cohérence et la cohésion des ressources humaines (bénévoles et salariées) au sein d'une équipe pédagogique. ▪ Veiller au respect de la confidentialité des problématiques personnelles confiées et à leur prise en compte par les instances appropriées. ▪ Construire les partenariats nécessaires à la mise en place des ateliers et organiser le va-et-vient avec les environnements visés par les ateliers. ▪ Organiser la communication interne et externe pour le bon déroulement du projet. ▪ Mettre à disposition les ressources nécessaires et s'assurer d'une utilisation faite en cohérence avec l'approche ASL. ▪ Garantir un cadre formel d'intervention aux formateurs non rémunérés en lien avec la direction et le conseil d'administration.
<p>FORMATION - ANIMATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser ses interventions en fonction du cadre formel et pédagogique offert par sa coordination. ▪ Se renseigner sur les services relais susceptibles de traiter les problématiques personnelles confiées par les publics. ▪ Mettre en œuvre des activités en lien avec la pédagogie ASL ancrée sur une approche actionnelle et interactive de l'oral et de l'écrit, y compris avec des ressources numériques. ▪ Systématiser les apprentissages contextualisés et bannir les outils pédagogiques infantilisant (livres de CP, etc.). ▪ Organiser des temps pédagogiques en lien avec les partenaires représentant les espaces sociaux, éducatifs et culturels. ▪ Maîtriser des techniques et des outils d'animation variés (techniques d'enquête, observation de l'environnement, etc.).

GRILLE EUROPEENNE DE NIVEAU DE MAITRISE DU FRANCAIS -

		A1	A2	B1	B2	C1	C2
COMPRENDRE	Ecouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et des films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
	Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même s'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une œuvre littéraire.
PARLER	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour suivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre des opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser ma langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer des idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêts. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détailler de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
ECRIRE	Écrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.